

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 11 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'exprimés : 14

Présents : Caroline BOILLE, Pierre BOULARD, Nathalie GARANGER, Lydie GAUDRE, Raphaël GIFFARD, Jean-Pierre GOMMENDY, Marie-Amélie MENARD, Mathieu OLLITRAUT-BERNARD, Céline PLET, Marie-Claude PROU, Laurent SIMONEL, Laure FOURNY

Absents excusés : Gilles MOREAU

Pouvoirs :

- Jérémy BEGUE donne pouvoir à Raphaël GIFFARD,
- Michel JOUAN donne pouvoir à Jean-Pierre GOMMENDY,

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Sur proposition de Madame le Maire, **Laure FOURNY** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Validation des travaux rue de la Morandière**Délibération 75-2026**

Un devis de TERCA d'un montant de 60685.00€ HT pour le changement de la canalisation rue de la Morandière et un devis de la COLAS d'un montant de 118 189.00€ HT pour les travaux de voirie (la création de trottoirs et bordures, remise à niveau du regard des eaux pluviales) ont été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les travaux de la rue de la Morandière.

Validation de l'emprunt proposé par la banque des territoires**Délibération 76-2026**

Caractéristiques de l'emprunt :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique
Montant : 60 685 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Amortissement prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal prend acte de la proposition de la banque des territoires et vote à l'unanimité pour la réalisation de cet emprunt et autorise Madame le Maire à signer tous les documents.

Décision modificative 3 budget eau et assainissement

Délibération 77-2026

Pour réaliser l'emprunt, il convient de modifier le budget eau et assainissement.

Mme. Le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise afin de procéder au virement des crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Chapitre 16 – Compte 1641		3 090,57 €		60 685,00 €
Compte 2158 opération 81		57 594,43 €		
TOTAL	0,00 €	60 685,00 €	0,00 €	60 685,00 €

FONCTIONNEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Ch. 011 -compte 611	301,18 €			
Compte 66111 – ch. 66		301,18 €		
TOTAL	301,18 €	301,18 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative présentée.
Le Conseil Municipal se termine à 19h22 après avoir épuisé l'ordre du jour.

Le prochain CM se tiendra le LUNDI 19 OCTOBRE 2026 à 19h.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Laure FOURNY



Le Maire,
Caroline BOILLE